

Louis GILL,
Économiste retraité de l'UQAM
1992

“ La "troisième voie" : une perspective d'avenir ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois retraité de l’UQAM,

“ La "troisième voie" : une perspective d’avenir ”.

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Louis Gill, “ La "troisième voie" : une perspective d’avenir ?” in ouvrage sous la direction de Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein, Les partenaires du développement face au défi local (pp. 69 à 100). Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 1992, 402 pages. Collection développement régional. GRIR – Groupe de recherche et d’intervention régionales. [Autorisation accordée le 10 janvier 2003 par Louis Gill]

Louis GILL était professeur au département de sciences économiques de l’UQAM. Spécialiste des économies socialistes, il a publié plusieurs ouvrages sur la théorie économique marxiste, l’économie internationale et les modèles de concertation.

(gill.louis@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 29 juin 2003 à Chicoutimi, Québec.
Texte corrigé le 3 janvier 2005.



Table des matières

Introduction

1. La concertation : une vague de fond...
2. ... Dans l'ensemble du mouvement syndical
3. L'influence du contexte politique
4. Concertation et doctrine sociale de l'église
5. Concertation et force du mouvement ouvrier
6. Le partenariat de l'assainissement
7. Un facteur d'affaiblissement
8. Des objectifs convergents ?
9. Une voix discordante

“ La "troisième voie" : une perspective d’avenir ?”

Louis Gill,
Département des sciences économiques,
Université du Québec à Montréal

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Dans son vingt-septième exposé annuel intitulé *Une décennie de transitions*¹, publié à l'automne 1990, le Conseil économique du Canada se faisait le promoteur du partenariat social comme instrument de gestion économique. Bipartites ou tripartites, les mesures envisagées, dans un premier temps, au chapitre des politiques sectorielles comme le marché du travail et la lutte contre l'inflation devraient ultérieurement s'étendre à la gestion macro-économique globale.

Le Conseil économique appuie sans réserve les efforts visant à susciter la concertation dans le domaine des programmes du marché du travail dans

¹ CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *Une décennie de transitions, Vingt-septième exposé annuel*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1990, 88 pages.

l'espoir qu'il amorcera l'établissement d'un partenariat de portée plus générale à l'échelle nationale qui, à long terme, pourra s'étendre à d'autres aspects de la gestion de l'économie ².

À certains égards, précise le Conseil, « les chances d'en arriver à un tel consensus au Canada sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis longtemps ». Même si « le Canada n'a aucune tradition de gestion tripartite de type européen pour traiter des grandes questions économiques, (...) des signes encourageants de concertation et de consultation entre les partenaires sociaux ont commencé à se manifester ... » ³. Parmi les exemples cités, le Conseil mentionne les douze Forums régionaux et le Forum national pour l'emploi tenus au Québec au printemps et à l'automne 1989.

1. La concertation : une vague de fond...

[Retour à la table des matières](#)

Le moins qu'on puisse dire est que le Conseil économique du Canada n'exagérerait pas en faisant état de signes de plus en plus nombreux de « concertation entre les partenaires sociaux ». Au Québec, le Forum pour l'emploi, créé en 1989 sous le parrainage de 25 représentants du mouvement syndical, du monde des affaires, des universités, des municipalités, de l'Église et des communautés culturelles, est sans doute l'expérience de concertation qui a reçu jusqu'ici le plus d'écho. Il faut souligner par ailleurs les nombreuses expériences régionales et sectorielles de concertation qui se sont développées au cours des dernières années.

Identifiée davantage aux orientations du Parti québécois qui avait organisé les Sommets économiques et sociaux pendant ses années de pouvoir de 1976 à 1984, la concertation est maintenant devenue le cheval de bataille du gouvernement libéral de Robert Bourassa. Son porte-flambeau est le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay. S'appuyant

² Op. cit., p. 57.

³ Op. cit., p. 56.

sur le règlement conclu au printemps 1991 à Sorel-Tracy entre le syndicat affilié à la Fédération de la métallurgie de la CSN et l'entreprise Sammi-Atlas, le ministre s'est fixé pour objectif d'en arriver à la conclusion d'un pacte social entre patronat et syndicats s'inspirant des modèles allemand et scandinave. Il faut préciser que ce « contrat économique de type novateur », selon l'expression du président de la CSN Gérard Larose⁴, instaure la paix syndicale (renonciation à la grève) pour une période de six ans⁵. Il prévoit en retour la création de 335 emplois, un investissement en recherche et développement et un programme de formation de la main-d'œuvre.

On a obtenu à Tracy une entente prometteuse. Le syndicat, les employés, la direction des Aciers inoxydables Atlas, la firme coréenne Sammi Steel, le gouvernement du Québec, nous avons tous adhéré à un nouveau contrat social, un accord absolument innovateur... C'est un précédent chez nous et je suis certain que c'est un précédent qui va avoir un effet d'entraînement partout au Québec. Et je pèse bien mes mots. Je n'exagère pas en parlant de nouveau contrat social. (...)

J'espère que nous n'en sommes qu'au début d'une série de succès aussi innovateurs et que le cas de Tracy deviendra un exemple à suivre dans notre poursuite de la réussite au Québec. J'espère même qu'un jour les gens d'affaires des autres pays parleront avec envie du « modèle québécois ».

Ce que j'entrevois de nouveau aujourd'hui, c'est la possibilité de succès de toute notre société qui se découvre des forces nouvelles, des forces qui reposent sur un partenariat en émergence⁶.

Quelque peu gênée devant l'enthousiasme du ministre, la CSN, qui a longtemps été fière de son image de centrale militante, a tenu à préciser qu'il y avait, selon elle, exagération de la part du ministre lorsqu'il parlait de l'embryon d'un nouveau contrat social. Elle a préféré caractériser le règlement de Sammi-Atlas de « solution concrète à une situation spécifique »⁷. Mais ce ministre n'est pas seul à fonder des espoirs dans cette formule « innovatrice » basée sur la concertation, la paix syndicale et l'implantation de la « qualité

⁴ RIOUX, M., « Aux Aciers Atlas de Sorel-Tracy - Un nouveau type de contrat économique », *Nouvelles CSN*, 324, avril 1991, p. 9.

⁵ Le Code du travail fixe à trois ans la durée maximale d'une convention collective.

⁶ TREMBLAY, G., « Les entreprises doivent créer un nouveau modèle de succès au Québec », extraits d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, reproduits dans *La Presse*, 17 avril 1991, p. B3.

⁷ RIOUX, M., article cité, *Nouvelles CSN*, 324, avril 1991, p. 9.

totale», ni à voir dans l'entente de Tracy la promesse d'un nouveau contrat social, les germes d'un « modèle québécois »⁸.

L'attitude conciliatrice des directions syndicales dans l'acceptation d'un gel bonifié des salaires dans le secteur public en avril 1991 est une autre expression du vent de concertation qui souffle sur le Québec.

Réalisme, sens des responsabilités, démonstration de bonne foi, sens social, alliance syndicale déterminante, acceptation de partager le fardeau fiscal collectif, geste significatif de collaboration avec l'État.

Voilà autant d'attitudes positives, mures et réjouissantes de la part des six organisations syndicales qui ont unanimement accepté de s'entendre avec le gouvernement pour geler les salaires des employés des secteurs public et parapublic pour une période de six mois ...⁹

Cet accueil enthousiaste de l'entente dans les secteurs public et parapublic, l'éditeur adjoint Claude Masson de La Presse en dégage la portée véritable :

Au-delà de l'entente intervenue hier, c'est tout le climat social qui en bénéficiera à court terme. En période de crise économique, ce n'était pas le temps de provoquer aussi une crise politique par un conflit majeur entre l'État et ses fonctionnaires.

À plus long terme, l'acceptation des centrales syndicales est significative de leur intention d'établir de nouveaux rapports plus civilisés avec l'État et l'entreprise privée. La FTQ avait déjà tracé le sillon d'une plus grande collaboration avec les employeurs pour maintenir le plus grand nombre possible d'emplois et éviter les mises à pied massives ou même les fermetures d'usines. La CSN vient aussi de s'engager dans ce virage devenu essentiel¹⁰.

2. ... Dans l'ensemble du mouvement syndical

⁸ Voir l'éditorial de DUBUC, A., « L'entente de Tracy: les germes d'un modèle québécois ? », *La Presse*, 10 avril 1991, p. B2.

⁹ MASSON, C., « Des syndicats responsables: un baume sur la crise », *La Presse*, 24 avril 1991, p. B2.

¹⁰ *Ibid.*

[Retour à la table des matières](#)

Le « sillon tracé par la FTQ » est bien entendu celui du Fonds de solidarité fondé en 1984. Ce fonds d'investissement en capital de risque est alimenté à partir des épargnes des travailleurs et du public en général par une vente d'actions fortement stimulée par de très intéressants dégrèvements fiscaux, dont les placements sont principalement dirigés vers les PME « en vue de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois au Québec », et qui a pour objectif « la formation économique des travailleurs », c'est-à-dire leur sensibilisation aux problèmes de la gestion de l'entreprise. On connaît la cote d'appréciation dont jouit le Fonds dans le monde patronal dont certains des représentants les plus en vue n'hésitent pas à s'engager directement dans ses activités, comme en témoigne la présence à son Conseil d'administration de Nycol Pageau-Goyette, présidente de la Chambre de commerce de Montréal et Jean Campeau, ex-président de la Caisse de dépôt et de placement. En se joignant au Fonds en janvier 1991, ce dernier avait tenu à préciser son intention d'y prôner la primauté du rendement sur le risque associé à la mission du Fonds qui est de créer et de préserver des emplois : « le Fonds doit se faire violence et faire attention à la sécurité de l'argent qui lui est confié »¹¹. On sait ce que cela peut signifier lorsqu'on se souvient que c'est sous sa présidence au cours de la décennie 1980, que le portefeuille de la Caisse a été nettement orienté vers des placements en actions (35% du portefeuille fin 1990 par rapport à 17% en 1981) et que près des deux tiers de ces placements, soit quelque 8 milliards de dollars, ont été effectués à l'extérieur du Québec, l'épargne des Québécois contribuant ainsi à créer des emplois ailleurs¹².

Le virage dans lequel la CSN s'est à son tour engagée est plus récent. Amorçés au congrès d'orientation de 1985, les débats qui se sont poursuivis dans les diverses instances l'ont amenée à se rapprocher de plus en plus d'une position favorable à la concertation, clairement exprimée dans les orientations adoptées au 55^e congrès (mai 1990) sur la proposition de la direction de la centrale¹³.

« Dans le contexte global de la dernière décennie », explique le Rapport du Comité exécutif, « nous ne devons pas craindre de questionner nos pratiques et d'examiner si nous avons toujours développé les meilleures stra-

¹¹ PARENT, R., « Jean Campeau accède au Conseil du Fonds FTQ », *Le Devoir*, 25 janvier 1991, p. A5.

¹² GIRARD, M., « Où la Caisse de dépôt place-t-elle notre argent ? », *La Presse*, 27 mai 1991, p. C1.

¹³ *Rapport du Comité exécutif de la CSN*, 55^e Congrès, 5 au 11 mai 1990, Montréal.

tégies » (CSN, 1990:29). Les changements rapides et nombreux, imposant « souplesse et mobilité dans l'organisation du travail », exigent « des changements majeurs dans nos attitudes » (CSN, 1990:38). Il nous faut « actualiser notre action ». « Notre parti pris pour l'emploi (...) engage notre responsabilité dans la capacité des entreprises à soutenir efficacement la concurrence » (CSN, 1990:49). Nous devons faire la distinction entre « les intérêts conflictuels » qui nous séparent des patrons, et les « objectifs convergents » qui peuvent nous rapprocher d'eux dans une situation donnée (CSN, 1990:31).

La gestion patronale se renouvelle, poursuit le rapport: elle tend à instaurer divers modes de participation, à associer son personnel à une nouvelle perspective de « gestion des ressources humaines, se traduisant par le partage de valeurs (objectifs communs) et la confiance mutuelle en termes de philosophie ou d'approche globale » (CSN, 1990:10). En ce sens, « nous devons prendre les moyens pour acquérir davantage d'autonomie et de contrôle sur notre travail et investir les lieux où se concentre l'information et se prennent les décisions qui nous concernent » (CSN, 1990:29-30).

Dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail, en groupes semi-autonomes par exemple, « les tâches sont enrichies, le contenu est plus flexible [...], on reconnaît le droit de parole aux personnes employées en les invitant à des réunions, en facilitant leur participation au travail d'équipe et en leur donnant accès à plus d'information » (CSN, 1990: 10). Dans « l'itinéraire syndical » que la direction de la CSN leur propose, les syndicats affiliés sont invités à réfléchir au développement de « modèles alternatifs à l'organisation hiérarchique traditionnelle du travail » et à des revendications précises « susceptibles de responsabiliser de façon différente les travailleuses et les travailleurs face à la finalité de leur travail » (CSN, 1990:51).

Dans un milieu de travail « en mouvance continue », il faut repenser la place et le contenu de la convention collective, dépasser à cet égard « les attitudes rigides et figées ». La convention collective « doit moins définir des normes et des règles que d'encadrer et d'orienter le déroulement des activités, la solution des problèmes et la protection des droits » (CSN, 1990:50). L'exécutif de la CSN reprend ici les orientations du colloque sur les relations de travail, organisé en mars 1990 par le Comité interfédération du secteur privé, dont les documents ¹⁴ dégagent avec une plus grande précision les conclusions qu'une telle orientation suppose. La convention collective doit devenir une « charte » du milieu de travail, affirmant de simples « principes généraux ». Une telle évolution « suppose un changement d'attitude et une

¹⁴ Ces documents ont été réunis dans un supplément de *Nouvelles CSN* intitulé « Relations de travail », avril 1990, 32 pages.

certaine renonciation à l'apparente sécurité des règles et des mécanismes détaillés avec précision ». La négociation continue est la voie « dans laquelle il faut résolument s'engager », celle qui abordera « la discussion des problèmes et des solutions au fur et à mesure qu'ils surviennent ». « En fait, ce qu'il s'agit de négocier, c'est la gestion de l'imprévu et de l'imprévisible »¹⁵.

On peut comprendre que la nouvelle orientation de la CSN ait été accueillie avec beaucoup de sympathie par les éditorialistes qui lui ont décerné avec empressement une cote d'appréciation jusque-là réservée à la FTQ, célébrant cette « ouverture d'esprit » d'une centrale jugée insuffisamment conciliante dans le passé.

Qualité totale, « juste à temps », gestion participative, responsabilisation des travailleurs, formation économique dans l'entreprise, partenariat, collaboration entreprise-syndicat pour assurer la compétitivité, sont devenus des thèmes privilégiés dans le mouvement syndical. On les retrouve à toutes les pages du cahier spécial sur le syndicalisme publié par *Le Devoir* du 1er mai 1991. Le traditionnel rappel des luttes des travailleurs à l'occasion de leur Fête internationale a fait place à un compte rendu des multiples mesures prises par leurs organisations dans la voie de la concertation.

Le départ de Louis Laberge, après 27 années à la présidence de la FTQ, est l'occasion de faire le bilan de sa contribution au syndicalisme et à la défense des intérêts des travailleurs. À son arrivée en 1964, la FTQ comptait quelque 100 000 membres ; elle en comptait plus de 400 000 à son départ. Sous sa présidence, les effectifs de la centrale ont plus que quadruplé, contribuant largement à ce que le taux de syndicalisation au Québec non seulement se maintienne, mais se renforce, alors qu'il connaissait une chute dramatique dans la plupart des pays capitalistes industrialisés, et plus particulièrement aux États-Unis et dans la Communauté économique européenne. Cette réalisation sera-t-elle retenue comme la principale contribution de son mandat ? Non. Sa principale contribution serait la création du Fonds de solidarité. Pour Fernand Daoust, successeur de Laberge à la direction de la FTQ, le Fonds est le «cadeau» de Laberge à la société québécoise¹⁶.

3. L'influence du contexte politique

¹⁵ « La convention collective, son élargissement, son application », par Robert P. GAGNON, dans "Relations de travail", op. cit., pp. 18-22.

¹⁶ « Syndicalisme », Cahier spécial, *Le Devoir*, 1er mai 1991, p. 18.

[Retour à la table des matières](#)

L'évolution des dernières années dans la voie du partenariat au sein de l'entreprise a eu lieu au moment même où la question nationale a resurgi comme la question décisive à résoudre au Québec, aux yeux de la grande majorité de la population. Peut-il y avoir un lien entre ces deux développements ? Je le crois. La volonté de voir résolue une fois pour toutes la question nationale est le fait d'une majorité incontestable de la population du Québec, qui englobe toutes les couches de cette population. Cette volonté s'exprime, en somme, au-delà des classes sociales.

Les mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau témoignent d'un large consensus entre syndicats, chambres de commerce, mouvement coopératif, organismes régionaux et communautaires, etc., au moins quant à la volonté de récupérer à Québec l'essentiel des pouvoirs économiques et politiques. Ce consensus face aux revendications nationales vient appuyer l'idée que travailleurs et dirigeants d'entreprises, syndicats et organismes patronaux pourraient avoir, au-delà des seuls objectifs nationaux, des objectifs généraux convergents et auraient intérêt à se concerter pour les réaliser. Parce que la plus grande unanimité de toute la population du Québec est nécessaire, au-delà des classes sociales, pour exiger un référendum sur la souveraineté et pour gagner cette souveraineté, on finit par croire qu'une telle communauté de vues pourrait tout naturellement être étendue à une échelle plus large, à la limite au contenu du pays à construire. Le consensus nécessaire de l'ensemble de la population, pour résoudre cette question d'ordre démocratique qu'est la question nationale, incite à croire qu'un consensus serait tout aussi possible pour résoudre un autre type de questions, cette fois d'ordre social, comme le plein emploi par exemple. Nous pourrions en somme réussir à nous entendre au sein de la grande famille nationale, réaliser en harmonie le « modèle québécois ».

La récupération par le Québec des leviers économiques essentiels, notamment en matière d'emploi et de main-d'œuvre, est vue avec raison par les syndicats et par de larges secteurs du monde des affaires comme une condition clé d'un développement optimal de la société québécoise. Il est naturel qu'ils s'allient face au gouvernement fédéral d'Ottawa pour réclamer ensemble cette récupération. Mais une fois cette question du Québec réglée face à Ottawa, qu'entend-on de part et d'autre par développement optimal ? Pour les syndicats, le plein-emploi est une composante incontournable de ce développement optimal, un objectif prioritaire d'un Québec souverain. Comme l'exprime Jean-

Guy Frenette de la FTQ, « c'est la politique de plein emploi qui vient cimenter, donner un contenu social et économique particulier au projet du Québec »¹⁷. Le monde patronal voit-il les choses d'un même oeil ? On peut en douter. Comment compte-t-on alors réaliser cet objectif du plein-emploi ? « Notre approche privilégie la concertation », poursuit pourtant Frenette, exprimant les vues de tout le mouvement syndical et non celles de la seule FTQ, une concertation dont le cadre est le Forum pour l'emploi.

Les bouleversements majeurs qui secouent les pays de l'Est depuis 1989 ont également une incidence indéniable sur le contenu qu'on cherche à donner à une société dont on voudrait qu'elle soit adaptée aux aspirations de la population travailleuse et dirigée démocratiquement par elle. La faillite des régimes bureaucratiques et autoritaires a amené des millions de travailleurs, à l'Est comme à l'Ouest, à tourner le dos aux idées mêmes de socialisme, de propriété collective des moyens de production et d'économie planifiée, assimilées par eux à la monstrueuse caricature qu'en a fait le stalinisme. Pour les travailleurs de l'Ouest qui font l'expérience quotidienne du capitalisme, l'incitation à rechercher une solution du côté de la « troisième voie », celle d'un capitalisme civilisé, s'en trouve inévitablement renforcée.

Dans les pays de l'Est, il faut en convenir, les solutions recherchées dans un premier temps semblent plutôt s'inspirer du néolibéralisme, la voie polonaise en étant l'expression la plus dramatique. On peut s'attendre toutefois à ce que l'expérience du capitalisme avec ce qui accompagne nécessairement son retour - chômage, pauvreté, développement des inégalités, etc.- amplifie rapidement un mécontentement qui a déjà commencé à s'exprimer et encourage la recherche de solutions de type suédois. De nombreux réformateurs des pays de l'Est, pour l'instant relégués au second plan par les néo-libéraux, ont déjà exprimé leur intérêt pour le modèle suédois.

4. Concertation et doctrine sociale de l'Église

[Retour à la table des matières](#)

¹⁷ *Idem*, p. 8.

C'est précisément cette dimension du retour en force du capitalisme à l'Est (chômage, pauvreté) qui est retenue par l'Église catholique. Se réjouissant de la chute du « communisme » à l'Est, elle met en garde contre cet autre mal qu'est le « capitalisme sauvage », mal qui guette désormais l'Est comme l'Ouest. Elle réitère pour le monde entier son appel à la fraternité des riches et des pauvres, à la générosité des premiers envers les seconds, à la « solidarité sociale ». L'année 1991, centième anniversaire de l'encyclique sociale *Rerum Novarum* du « pape des ouvriers » Léon XIII, a été pour le pape Jean-Paul II, dans son encyclique *Centesimus Annus*, l'occasion de réénoncer la doctrine sociale de l'Église dans le nouveau contexte mondial. D'abord formulée en 1891, à l'époque du capitalisme arrivé à maturité, dans *Rerum Novarum*, cette doctrine sociale a été développée dans diverses encycliques dont les principales sont *Quadragesimo Anno* de Pie XI rédigée en 1931 à l'époque de la montée du fascisme et *Mater et Magistra* de Jean XXIII en 1961.

Compte tenu de l'écho qu'a eu la célébration de ce centenaire et de l'influence historique de la doctrine sociale de l'Église dans le mouvement ouvrier, il est important de rappeler dans quel contexte et avec quelles préoccupations cette doctrine sociale a été élaborée. « Le premier principe à mettre en avant, établit *Rerum Novarum* ¹⁸, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau". Il en découle "la nécessité des inégalités et des souffrances" et "la nécessité de l'union", union entre "deux classes... destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre" ¹⁹. Le contexte dans lequel *Rerum Novarum* est écrit est celui de la fin du XIXe siècle, de la montée du socialisme et des organisations ouvrières. L'encyclique survient ainsi comme une attaque à ce mouvement fondé sur l'indépendance de classe. La volonté de casser ce mouvement et d'unir le travail au capital devait amener l'Église à encourager la création de syndicats regroupant les seuls travailleurs chrétiens en opposition aux autres travailleurs et au syndicalisme combatif.

Ces idées de base de la doctrine sociale de l'Église ont été développées par la suite dans *Quadragesimo Anno* qui invite à « tempérer ... quelque peu le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société » et incite « ouvriers et employés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte ». Poussant cette logique à sa conclusion, *Quadragesimo Anno* prône l'organisation entière de la société selon une structure corporatiste:

¹⁸ *Rerum Novarum*, Spes, Paris, 1932, 10e édition, troisième partie, pp. 24-25, paragraphe 14.

¹⁹ *Rerum Novarum*, p. 27, paragraphe 15.

On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées on substitue des organes bien constitués, des « ordres » ou des « professions » qui groupent les hommes non d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent... La nature incline les membres d'un même métier à créer des groupements corporatifs, si bien que beaucoup considèrent de tels groupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société.

Au sein de ces groupements corporatifs, précise l'encyclique, « la primauté appartient incontestablement aux intérêts communs de la profession ». Dans cet esprit, les organismes de défense des intérêts de classe, tels les syndicats, doivent se subordonner à la recherche de ces « intérêts communs » et « se donner pour tâche ... de frayer la voie à ces organismes meilleurs, à ces groupements corporatifs ... et d'arriver ... à en procurer la réalisation »²⁰. Aux paragraphes 98 à 102, le Saint-Père fait l'éloge du régime corporatiste italien mis en place par Mussolini. On lit en particulier : « Grèves et lock-out sont interdits. Point n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que nous l'avons décrite : collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale ».

La doctrine sociale de l'Église a alimenté les théoriciens du corporatisme d'État, tel qu'il a été instauré dans les années 20 et 30 dans divers pays d'Europe (outre l'Italie de Mussolini, l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, l'Autriche de Dollfuss et Schuschnigg) et d'Amérique latine (le Brésil de Vargas, l'Argentine de Perón à partir de 1946). Il s'agit bien sûr dans ce cas de la forme extrême de la fusion entre capital et travail, du contrat social forcé, de l'expression violente de la participation qui impose la dissolution des organisations ouvrières indépendantes et leur remplacement par des structures d'intégration coercitives sous la tutelle de l'État.

Mater et Magistra reprend les idées de fond des deux encycliques précédentes comme la participation des travailleurs à la propriété et à la gestion de l'entreprise, leur « collaboration active et loyale » avec les employeurs, leur « intérêt à l'œuvre commune ». L'entreprise doit devenir « une communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout le personnel »²¹.

Le pape Léon XIII est connu comme le fondateur de la doctrine sociale de l'Église, mais il est aussi celui qui a fait du thomisme la philosophie officielle

²⁰ *Quadragesimo Anno*, Spes, Paris, 1937. Voir les paragraphes 72, 90, 94 et 98 à 102.

²¹ *Mater et Magistra*, texte intégral de l'encyclique avec Introduction de Claude Ryan, Les éditions du Jour, Montréal, 1961, pp. 55-59.

de l'Église, y compris la conception de la société comme un corps dont les membres, tout en étant des membres individuels, ne sont qu'un, le corps social étant l'image de l'Église, corps mystique du Christ ²².

Ces idées ont été véhiculées à l'intérieur du mouvement ouvrier par les organisations d'origine et de tradition chrétiennes. Au fil des années, le vocabulaire a connu certaines adaptations. On a utilisé de nouvelles expressions comme la démocratisation de l'entreprise et de l'économie, l'autogestion et le pouvoir dans l'entreprise, la participation, la construction d'une société solidaire, la concertation entre partenaires sociaux, etc. Quelle que soit l'expression utilisée, le contenu demeure le même, celui de la bonne entente et de la conciliation, de l'union entre capital et travail dans la gestion économique, dans le respect de la propriété privée et par conséquent des privilèges qui en sont indissociables.

5. Concertation et force du mouvement ouvrier

[Retour à la table des matières](#)

La concertation est vue par de nombreux observateurs comme la clé de la réalisation du plein emploi et du développement de mesures sociales avancées. Leur argumentation s'appuie sur l'expérience de certains pays «modèles» comme les pays scandinaves et plus particulièrement la Suède. S'il est vrai que les politiques favorables à l'emploi et à l'État-providence ont été réalisées dans ces pays dans le cadre du partenariat, il serait abusif d'en attribuer le succès au partenariat lui-même. Dans les pays «modèles» comme ailleurs, ces résultats positifs sont exclusivement à mettre au compte de la force syndicale et politique du mouvement ouvrier et à sa détermination à les défendre contre les vellétés contraires du patronat.

²² « De même que tous les membres du corps humain, pour nombreux qu'ils soient, ne forment cependant qu'un seul corps, de même en est-il des fidèles dans le Christ ». Voir le document conciliaire « Lumen Gentium », Constitution dogmatique de l'Église promulguée le 21 novembre 1964 par le Concile Vatican II, dans *Vatican II, Les seize documents conciliaires*, Fides, Montréal, 1966, p. 24.

Cette force syndicale et politique, le mouvement ouvrier a choisi de la déployer dans le respect de l'économie de marché, en alliance avec le capital, dans la concertation. Plus précisément, dans cette position de force, il était en mesure d'imposer la concertation elle-même à un patronat par nature récalcitrant à partager la gestion de « ses » affaires, mais contraint d'accepter cette formule comme un pis-aller lui permettant de réaliser ce qu'il était devenu incapable de réaliser seul. En somme, la force du mouvement ouvrier lui a permis non seulement d'imposer ses revendications dans le cadre qu'est la concertation, mais d'imposer le cadre lui-même, c'est-à-dire la concertation, à un patronat qui n'y aspire nullement et qui s'empressera de s'en débarrasser aussitôt que les conditions politiques lui permettront de nouveau de gérer seul ses intérêts, de prendre seul ses décisions. L'histoire est riche de faits qui confirment ces réticences du patronat à partager son pouvoir, son acharnement à éviter tout empiètement réel sur ses droits de gérance ²³.

La faiblesse relative du mouvement ouvrier au Québec, en particulier en raison de son absence totale à son propre compte sur le terrain politique, explique en grande partie ses difficultés à réaliser ses objectifs de concertation. La présence du patronat au Forum pour l'emploi par exemple n'est que marginale si on la compare à l'implication syndicale. En nombre, les dirigeants d'entreprises occupent une place importante au Comité de parrainage, mais cela ne traduit pas le poids réel du patronat. Les chambres de commerce y sont représentées de même que l'Association des manufacturiers, mais des secteurs déterminants du monde des affaires ont refusé de s'associer à l'opération, comme le Conseil du patronat. Ce n'est qu'à la fin de l'été 1991, près de deux ans après le Forum national de novembre 1989 et suite à des refus répétés, que ce dernier adhéra finalement au Forum, mais pour organiser quelques jours plus tard, les 18 et 19 septembre à Montréal, son propre colloque sur l'emploi et la relance économique, sous le thème « Rendez-vous économique 1991 ».

Par ailleurs, les déclarations publiques de certains membres patronaux du Comité de parrainage en disent long sur leur attitude face à la concertation et face à l'emploi que le Forum a théoriquement pour tâche de promouvoir. En réponse aux appels du ministre Gérard Tremblay en faveur de la conclusion d'un pacte social assurant la paix syndicale en échange de la garantie d'un plancher d'emploi, le directeur québécois Richard Le Hir de l'Association des manufacturiers a exprimé ses réticences, d'une part, expliquant qu'un pacte social entre patronat et syndicats ne fait pas partie de notre culture nord-

²³ Voir en particulier Louis GILL, *Les limites du partenariat. Les expériences social-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège*, Boréal, Montréal, 1989, 156 pages, et Patrick Hassenteufel, « Le partenariat économique et social autrichien: l'évolution d'un système de relations professionnelles », *Revue française des affaires sociales*, 43e année, No 4, octobre-décembre 1989, pp. 129-160.

américaine de relations de travail d'autre part une garantie de plancher d'emploi lui paraît une aberration au moment où plusieurs entreprises se débattent pour survivre ²⁴.

La suppression de la Table nationale de l'emploi par le gouvernement libéral avec l'appui du Conseil du patronat est une autre démonstration de l'attitude du patronat en général face à un partenariat auquel il peut être acculé dans certaines circonstances, mais dont il s'empresse de se dégager aussitôt que les conditions le permettent.

6. Le partenariat de l'assainissement

[Retour à la table des matières](#)

Contradictoirement, ce partenariat dans lequel on souhaiterait voir la condition *sine qua non* des progrès sociaux est voué à se transformer en instrument d'imposition des reculs commandés par la rationalité de l'économie de marché lorsque les difficultés économiques surgissent. Sous la pression des forces du marché, le partenariat axé sur le plein emploi, qui avait érigé l'Autriche en modèle, a, depuis 1987 en ce pays, fait place au « partenariat de l'assainissement ». Ce partenariat est marqué par une « redéfinition des priorités sociales », par la mise en oeuvre d'une stratégie économique fondée sur la stimulation de l'offre, par l'abandon de la politique de soutien de l'emploi et par une rigueur budgétaire frappant les salaires du secteur public, la sécurité sociale, les régimes de retraite et les transferts, les prestations familiales et certains services sociaux qui seront désormais tarifés. Les pressions déterminantes de l'économie mondiale ont en somme forcé l'Autriche à rentrer dans le rang, démontrant qu'un pays à lui seul, *a fortiori* un petit pays, ne peut indéfiniment ramer à contre-courant. L'adhésion éventuelle de l'Autriche à la CEE à la suite de la demande déposée en ce sens en juillet 1989, ne pourra que resserrer l'alignement des politiques du pays sur celles qui sont élaborées au sein de la communauté. Le seul partenariat sur lequel le mouvement ouvrier autrichien peut espérer compter est celui qu'il devra con-

²⁴ LECOURES, R., "Travail: Québec veut instaurer le "modèle allemand", *La Presse*, 5 avril 1991, p. A2.

tribuer à construire avec le mouvement ouvrier des autres pays de la CEE pour contrer les politiques de recul imposées à la population.

À son tour, la Suède, où l'emploi et les mesures sociales ont su mieux résister aux tendances à l'œuvre à l'échelle mondiale, est engagée dans la voie des reculs. Touchée par les vents conservateurs qui soufflent sur le monde occidental, comme le disait Olof Palme, elle a procédé, en 1990-1991, à une réforme fiscale qui réduit significativement la progressivité de l'impôt et alourdit le fardeau des taxes indirectes régressives. Des éléments de privatisation ont commencé à s'infiltrer dans un secteur public dont on veut « améliorer l'efficacité ». En février 1990, le gouvernement suédois a traversé une crise majeure qui l'a forcé à démissionner. Son plan d'austérité, impliquant notamment un gel des salaires, et sa volonté d'interdire le droit de grève, ont déclenché une levée de boucliers des travailleurs (grèves sauvages), ébranlant par le fait même le consensus au sommet. Seul un adoucissement du programme d'austérité a permis la reconstitution d'un gouvernement dirigé par le parti social-démocrate. Comme l'Autriche, la Suède a décidé de tourner le dos à sa neutralité traditionnelle et soumis une demande d'adhésion à la CEE en novembre 1990. Comme l'Autriche, elle fera face, dans cette perspective, à l'obligation d'harmoniser ses politiques économiques et sociales avec celles de la CEE. Déjà, le gouvernement social-démocrate au pouvoir jusqu'au 15 septembre 1991 semblait « prêt à s'attaquer à la vache sacrée qu'est le plein emploi » et à renoncer à accorder de nouveaux crédits pour soutenir la politique active du marché du travail²⁵. Sa défaite et son remplacement par une coalition de partis de droite ne peuvent désormais que renforcer cette tendance.

7. Un facteur d'affaiblissement

[Retour à la table des matières](#)

Si le partenariat est imposé par la force du mouvement ouvrier, il est de manière contradictoire un facteur de son affaiblissement. Parlant de l'ÖGB, la Confédération autrichienne des syndicats, après plus de 30 années de partici-

²⁵ « Schweden - Wikinger wüten wieder », *Der Spiegel*, No. 51, 1990, p. 155.

pation à un partenariat institutionnalisé, Patrick Hassenteufel fait le constat suivant :

Son rôle au sein du Partenariat économique et social a engendré une « démobilisation » sociale, comme le montre le très faible nombre de grèves. Dans le contexte économique actuel, générateur de menaces de déqualification, de chômage ou de dégradation des conditions de travail, il est possible que l'on assiste à l'apparition d'un mécontentement social croissant. Or l'ÖGB étant plus un élément de stabilisation sociale qu'un instrument de lutte pour les salariés, on peut se demander si la mobilisation (dans la mesure où elle se produirait) ne s'effectuera pas sous la forme de grèves sauvages comme dans les années soixante-dix ²⁶.

On peut aussi mentionner comme expression de cette démobilisation, l'érosion des effectifs syndicaux, même si ceux-ci demeurent encore relativement élevés par rapport à la moyenne mondiale :

L'ÖGB a perdu 40 000 membres entre 1981 et 1987, après en avoir gagné 110 000 entre 1973 et 1981. Le taux de syndicalisation est actuellement de 56% alors qu'il était de 65% dans les années soixante-dix et de 60% jusqu'au milieu des années quatre-vingt ²⁷.

Il serait imprudent de croire que l'affaiblissement en question n'ait de rapport qu'avec le nombre d'années d'implication dans des relations de partenariat, soit plus d'une génération dans le cas de l'Autriche. Plus près de nous, on peut constater le même type d'effet dans le cadre d'un partenariat qui en est encore à ses premiers balbutiements. À titre d'exemple, dans son Discours du budget présenté en mai 1991, le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Lévesque, a annoncé une relance du Régime d'épargne-actions (RÉA), soit de nouvelles exemptions fiscales pour les nantis. Cette mesure survient au moment où TPS et TVQ accroissent l'iniquité et la régressivité du régime fiscal. Elle entraîne, pour le gouvernement un nouveau manque à gagner, de nouvelles « dépenses fiscales », alors qu'il ne cesse de répéter qu'il doit réduire ses dépenses faute de revenus suffisants. La responsabilité des organisations syndicales face à cette nouvelle injustice est de s'élever, au nom de toute la population travailleuse, tant contre la relance du RÉA que contre toute forme de régressivité des impôts et des taxes. Mais avec quelle ardeur la direction de la FTQ s'engagera-t-elle dans une bataille contre la relance du RÉA et ses exemptions fiscales lorsqu'on sait que le Fonds de solidarité qu'elle a mis sur pied doit son succès, dans une très large mesure, aux

²⁶ Op. cit., p. 155.

²⁷ *Idem*, p. 154.

généreuses exemptions fiscales, qui sont accordées à ses actionnaires, et que le Fonds de solidarité s'est constitué en 1989 un « fonds RÉA » destiné à investir dans des entreprises inscrites au programme ?

8. Des objectifs convergents ?

[Retour à la table des matières](#)

« Patrons et syndicats ont des intérêts différents mais peuvent avoir des objectifs communs, notamment pour la création d'emplois », explique depuis quelques années Pierre Paquette, élu membre de l'exécutif de la CSN au 55^e Congrès. Le moins qu'on puisse dire est que la subtilité est ici fragile. Marcel Dutil par exemple, P.D-G de Canam Manac, est membre du comité de parrainage du Forum pour l'emploi. Il a publiquement exprimé son attachement à la cause de l'emploi et il a relevé affectueusement Louis Laberge lorsque celui-ci est tombé de sa chaise au Forum national le 4 novembre 1989. Il est aussi connu pour les propos qu'il a tenus, en février 1986, devant la Chambre de commerce de Montréal pendant le débat sur le libre-échange avec les États-Unis : « Nos coûts de production, dans lesquels sont inclus les coûts sociaux », expliquait-il, « devront être équivalents à ceux de nos compétiteurs américains, sinon il n'y a aucun espoir de survie pour nos entreprises ». Dans cette optique, les salaires des travailleurs, de même que les prestations d'assurance-chômage devraient être réduits aux niveaux américains ; il faudrait également sabrer dans les régimes d'assurance-santé et de retraite. Ses « intérêts » entreraient-ils en conflit avec ses « objectifs » ? Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette question. En tout cas, ce « défenseur de l'emploi », invoquant les difficultés causées par la récession, n'a pas hésité à fermer brutalement son usine Candiv de Ville Saint-Pierre, en avril 1991, d'une manière telle que le président du syndicat des métallos, Clément Godbout, candidat désigné à la succession de Louis Laberge après l'intérim de Fernand Daoust, l'a accusé de s'être comporté comme « la pire des multinationales »²⁸. L'engagement de Richard Le Hir, autre membre du comité de parrainage du Forum, à défendre l'objectif de l'emploi, a déjà été signalé.

Entretenir l'illusion d'une communauté de vues entre patronat et syndicats a de lourdes implications. Une grande faiblesse du mouvement ouvrier au Québec est le fait qu'il n'a pas son propre parti politique avec son propre

²⁸ *La Presse*, 25 avril 1991.

programme. Une attitude favorable à la concertation, cela va de soi, ne peut que contribuer à maintenir cette impasse. Dans la mesure où le patronat et ses partis sont vus comme pouvant poursuivre des objectifs communs à ceux de la population travailleuse, on s'accommode plus facilement de les voir gouverner « dans l'intérêt général ». L'inexistence politique du mouvement ouvrier confine les travailleurs à se replier sur l'un ou l'autre des partis existants dont aucun ne défend le programme des travailleurs.

9. Une voix discordante

[Retour à la table des matières](#)

À contre-courant des appels à la concertation qui traversent actuellement le mouvement syndical, il faut signaler une voix discordante. Il s'agit de l'excellente Déclaration sur la réorganisation du travail des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) rendue publique en novembre 1989²⁹. Cette déclaration, explique son président Robert White, a été rédigée après une vaste consultation auprès des sections locales. Elle vise à présenter une réponse aux diverses propositions d'association des travailleurs à la direction de l'entreprise, « à partir du point de vue des travailleuses et des travailleurs ». White insiste sur le fait que « l'équipe » dont font partie les travailleurs n'est pas celle de la direction : « Nous n'acceptons pas le raisonnement qui veut que nous fassions partie de l'équipe de la direction, alors que d'autres travailleuses et travailleurs (...) sont nos ennemis qui doivent être vaincus au nom de la concurrence ».

La déclaration des TCA apporte une véritable bouffée d'air frais dans un débat presque monopolisé par une orientation acquise à la participation. Il sera instructif de lui accorder l'attention qu'elle mérite en en citant de larges extraits qui tiendront lieu de conclusion.

Le patronat propose un éventail de programmes portant différents noms (concepts d'équipe, participation des employés ...). Mais, quel que soit le titre utilisé, l'argument de vente est en même temps le bâton et la carotte : la menace de la compétitivité et la promesse d'une participation qui mènera supposément à un meilleur contrôle de la part des travailleurs, à une plus grande sécurité et à un travail plus agréable [...]

²⁹ Des extraits de cette déclaration ont été publiés par *Le Devoir*, le 21 novembre 1989, sous le titre « La participation travailleurs-direction est un leurre ».

Cette « participation » et ses promesses sont des leurre [..]. Le patronat continuera de garder jalousement la clause des droits de gérance et de décider unilatéralement à quel moment il va moderniser, combien il investira, ce qu'il produira, [...]. La vérité, c'est que le but du patronat n'est pas de céder son pouvoir, mais plutôt de trouver des façons plus raffinées de l'accroître [...].

Ces programmes n'ont rien à voir avec la création d'un milieu de travail plus vivable pour les travailleurs. Malgré les beaux discours, le véritable but de ces programmes est de neutraliser la résistance des travailleurs face aux changements que le patronat veut mettre en oeuvre [...].

Le nouveau programme du patronat est une offensive élaborée [...] pour changer radicalement la façon de penser des travailleurs autant que la façon dont réagissent les syndicats. Plus précisément, l'objectif est de remplacer la solidarité des travailleurs par une identification totale aux objectifs de l'entreprise.

Peut-on compter sur le nouveau programme patronal pour garantir les emplois ?

L'acceptation des visées du patronat ne garantira pas les emplois. En fait, le maintien de l'insécurité des travailleurs face à leur emploi, et par conséquent leur affaiblissement, est partie intégrante de ce nouveau programme patronal. Nos emplois continueront de dépendre des taux d'intérêt et des cours du change, des politiques gouvernementales et des développements internationaux, du pouvoir des entreprises d'exporter des emplois au nom de la maximisation du profit, et de notre capacité à rejoindre d'autres travailleurs et à nous mobiliser en vue du changement social.

Que dire de cette philosophie qui subordonne l'attitude face au travail à l'impératif de la compétitivité ?

L'idéologie de la compétitivité est au centre du programme patronal [...]. Nous sommes perdants si nous acceptons la compétitivité comme point de départ. Dans les discussions ou les négociations basées sur la compétitivité, l'argument final sera toujours : « Qu'est-ce qui est bon pour l'entreprise » ? [...]

Accepter la compétitivité, c'est essayer de détruire des collègues dans d'autres établissements canadiens et des travailleurs dans d'autre pays industrialisés. [...]

Nous disons en fait non aux concessions et aux structures qui minent la solidarité syndicale.

Les employeurs qui proposent aux travailleurs « l'association » au niveau du travail, comme l'explique Bob White dans la présentation de la déclaration, sont ceux-là même qui s'opposent activement à tout changement législatif ou social majeur qui profiterait aux travailleurs et à leur famille (santé et sécurité, indexation, régimes de retraite, équité salariale...) et qui endossent la déré-

gmentation, la privatisation et les réductions dans les programmes sociaux. Peut-on s'unir, au travail, à ceux-là mêmes qui nous combattent dans la société ?

La lutte contre le programme patronal dans le milieu de travail n'est pas indépendante de la lutte plus globale contre le programme patronal dans notre société. En même temps que nous nous mobilisons contre un système fiscal régressif, contre l'affaiblissement de notre système d'assurance-chômage, ou en faveur de lois sur les fermetures d'usines, nous rappelons à nos membres que « l'équipe » dont ils font partie n'est pas celle de leur employeur et que « les adversaires » ne sont pas les autres travailleurs, mais bien ceux qui se situent de l'autre côté de la barrière sur ces questions.

Ces mises en garde à l'égard du partenariat, que je reprends avec enthousiasme à mon propre compte, provoqueront sans doute un sentiment d'amertume chez ceux et celles qui, face à la dure réalité de la lutte pour la survie des régions et des localités, sont amenés honnêtement, en l'absence de perspectives globales réelles de développement, à rechercher des solutions dans la voie des « partenariats locaux ».

Si on se place du point de vue des populations des localités, on peut facilement comprendre que celles-ci veulent se prendre en main, qu'elles ont perdu confiance dans des politiques gouvernementales indifférentes aux problèmes locaux et qu'elles sont amenées à voir dans le coude à coude local le seul moyen de s'en sortir. L'éloignement des grands centres combiné à l'étroitesse des liens, souvent familiaux, à l'intérieur de la population locale, pousse presque naturellement au partenariat ; cela est d'autant plus vrai que l'isolement est plus grand et que la localité est petite. La question primordiale, celle de la survie, semble confiner à une solution, celle du partenariat.

S'il apparaît presque naturel dans le contexte isolé et étroit de la localité, le partenariat est-il pour autant susceptible de garantir le résultat recherché? Il n'y a là rien de moins sûr. Il faut plutôt reconnaître que la survie de la localité, et de la ou des entreprises qui en sont le fondement économique, continuera à dépendre non pas de la solidarité et des solutions locales, mais du cadre général externe à la localité, des contraintes de la concurrence, etc. Dans ce contexte, la localité demeure essentiellement vulnérable et le partenariat local ne peut d'aucune manière avoir valeur de stratégie. Cela ne veut pas dire que le développement local est sans importance ou n'est pas une question pertinente. Cela signifie que le local n'existe pas par lui-même, qu'il est intégré dans un ensemble qui a sur lui une influence déterminante.

Tant aux niveaux local et régional que national, la « troisième voie » est-elle une perspective d'avenir ? La question mérite de toute évidence d'être méditée sérieusement.

Fin du texte.